

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019**

Le vote du budget primitif 2019 de la Ville aura lieu le 21 mars prochain, il est probable que certains montants, en dépenses et en recettes soient susceptibles d'évoluer.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit être présenté au Conseil Municipal dans un délai de deux mois qui précède le vote du budget primitif. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

### **I. LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL**

#### **A. Les perspectives économiques pour 2019**

##### **1) Contexte International**

Selon le Fonds Monétaire International (FMI), les prévisions de croissance pour l'économie mondiale devraient se situer autour de 3.5%.

Les tensions commerciales engendrées par les mesures protectionnistes initiées par les États-Unis et suivies par certains pays notamment la Chine continueront à impacter le climat économique international.

##### **2) La zone Euro**

Les pays européens ont enregistré en 2018 un ralentissement de leur croissance économique évaluée à 2% du PIB contre 2.4% en 2017. Pour 2019, la Banque Centrale Européenne prévoit une croissance de 1.7% du PIB de la zone euro.

De fait, la zone euro serait fragilisée par :

- une diminution des échanges commerciaux sous l'effet d'un affaiblissement du commerce mondial

- des incertitudes liées à un Brexit sans accord avec l'Union Européenne.

### **3) Contexte National**

Selon l'INSEE, la croissance 2018 devrait être de 1.5% du PIB d'après certains indicateurs.

Une forte contestation sociale liée à des mesures gouvernementales est venue perturber l'économie française sur le dernier trimestre 2018 engendrant ralentissement de la consommation des ménages et chiffres d'affaires en berne chez les commerçants.

Pour 2019, la croissance devrait se maintenir à 1.5% d'après les prévisions du FMI, là où la croissance mondiale sera de 3.5%.

Le déficit public dépasserait le seuil des 3% du PIB : il passerait de 2.6% en 2018 à 3.2% en 2019.

## **B. Le cadre fixé par la loi de finances 2019**

### **1) Poursuite de la suppression de la taxe d'habitation**

Le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation, programmée sur 3 années, se poursuit en 2019. Les 80% de ménages remplissant les conditions de ressources fixées dans le projet de loi de finances 2018 bénéficieront cette année d'un abattement de 65%. Il faut rappeler qu'en 2018 l'abattement fut de 30%.

Le gouvernement, qui s'est engagé à compenser à l'euro près les communes, doit présenter sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019 les différents leviers qui financeront la suppression de la taxe d'habitation à l'horizon de 2020.

Les communes ont alerté les services de l'état quant au risque de perte de leur autonomie financière pourtant garantie par la constitution.

## **2) Dotations de l'État**

La Loi de Finances 2019 annonce une stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement dans son enveloppe nationale. Mais une nouvelle répartition entre les collectivités sera effectuée en fonction des dynamiques de population et de richesse ce qui aura une incidence sur le montant de l'enveloppe octroyée sur chacune d'entre elles.

La Loi de Finances prévoit une augmentation de 180 millions d'euros des dotations de péréquation (DSR et DSU).

La part d'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) correspond à 4% d'augmentation.

## **II. CONTEXTE INTERCOMMUNAL**

### **L'impact budgétaire et financier de l'intercommunalité sur le budget communal**

La Communauté d'Agglomération "Val Parisis", regroupe 15 communes atteignant les 276 025 habitants.

#### **A. L'attribution de compensation**

L'attribution de compensation versée à la ville par la Communauté d'Agglomération Val Parisis au titre de l'année 2018 était de **5 562 058 €**.

Au fur et à mesure des transferts de compétences effectués en cours d'exercice, l'attribution de compensation est diminuée du coût des compétences transférées validée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférables (CLECT).

## VILLE DE FRANCONVILLE

La communauté d'Agglomération Val Parisis a redéfini le cadre des voiries transférées. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, seules les voiries d'intérêt communautaire restent à la charge de la Communauté d'Agglomération. Les autres voiries sont rétrocédées aux communes.

Les charges transférées sont les suivantes :

<b>Attribution de Compensation Initiale</b>	<b>8 660 039,00 €</b>
---	-----------------------

<b>Montant des charges transférées</b>	<b>Année de transfert</b>
Transport	220 174,00 € 2013
Gestion aires d'accueil des gens du voyage	16 667,00 € 2013
Création et aménagement des ADGV	10 298,00 € 2013
Lutte anti-graffittis	30 344,00 € 2013
Buttes du Parisis	23 049,00 € 2013
Voiries	69 268,00 € 2015
ZAE	50 287,00 € 2015
Eclairage Public	818 951,00 € 2015
CSU	462 687,00 € 2015
Emploi	31 237,00 € 2016
Mission Locale	63 229,00 € 2016
Prévention spécialisée	37 289,00 € 2016
Maison de la Justice	10 970,00 € 2016
Médiathèque	732 847,00 € 2017
Assainissement	520 684,00 € 2017
Retrocession voiries	-13 205,00 € 2019
<b>TOTAL</b>	<b>3 084 776,00 €</b>

<b>Attribution de compensation prévisionnelle 2019</b>	<b>5 575 263,00 €</b>
--	-----------------------

Le montant de l'attribution de la compensation prévisionnel 2019 s'élèvera, après déduction des charges transférées à **5 575 263 €**.

### **B. La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)**

En 2019, la ville devrait percevoir **623 120€** au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire contre 646 550€ en 2018.

Les critères de répartition restent identiques aux années précédentes:

- La population pour 50%
- Le potentiel financier pour 20%
- Le revenu moyen par habitant pour 10%
- Le nombre de logements sociaux pour 20%

### **III. LES PRIORITES BUDGETAIRES 2019 DE LA COMMUNE**

Malgré les contraintes financières qui s'imposent à elle, la Municipalité affirme sa volonté de d'offrir à ses administrés, des services diversifiés de qualité, la sécurité et la préservation d'un cadre de vie agréable, tout en maîtrisant la gestion de son budget.

#### **A. Le budget de fonctionnement**

En 2019, la section de fonctionnement devrait s'élever à 51,6 millions d'euros contre 52.59 millions d'euros en 2018.

Le résultat de fonctionnement 2018 devrait atteindre les 6,6 millions d'euros. Il sera repris de manière anticipée au budget 2019 et devrait se répartir comme suit :

- Compte 002 : 3,6 M€
- Compte 1068 : 3 M€

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement devrait s'élever à 3,12 M€.

#### **1) Les Dotations de l'Etat**

##### **a. La DGF**

La loi de finances 2019 prévoit un maintien de l'enveloppe dédiée à la DGF. Toutefois, les nouvelles répartitions entre collectivités pourraient favoriser certaines au détriment d'autres.

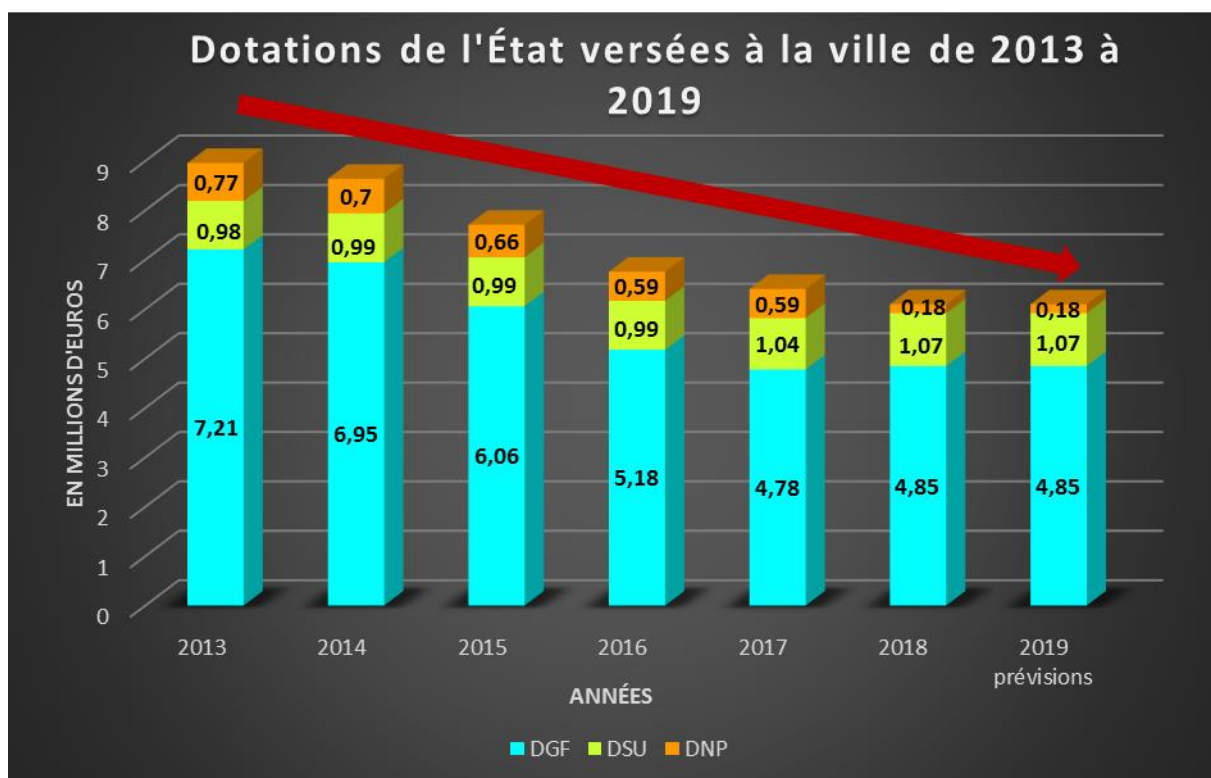
## VILLE DE FRANCONVILLE

Conformément aux annonces du gouvernement, il a été décidé de maintenir l'enveloppe 2018 qui s'élevait à 4 857 460€.

### b. Les autres dotations

Les montants des autres dotations perçus en 2018 seront reconduits au BP 2019:

- Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) 1 078 057 €
- Dotation Nationale de Péréquation (DNP) 184 882 €



**Depuis 2013, la commune aura subi une perte totale de ses dotations de 25 712 501 € ce qui correspond à 3 ans ½ de fonctionnement des services de l'enfance et de la petite enfance**

En cours d'année, un réajustement du budget sera effectué en fonction des sommes qui seront notifiées après le vote du budget.

## 2) La fiscalité locale

En 2018, la municipalité décidait de ne plus faire supporter à ses administrés la contribution fiscale dédiée au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien (SIARE) et d'en assumer la charge à hauteur de 520 684€. Ce montant représente 3 % du produit de la taxe foncière estimée pour 2019.

En 2019, dans un contexte économique contraint, la municipalité s'engage à baisser de 6% le taux de la taxe foncière sur le bâti afin de donner un élan supplémentaire au pouvoir d'achat des ménages franconvillois.

Les taux d'imposition s'établiront comme suit :

	2018	2019
Taxe d'habitation	17,25%	17,25%
<b>Taxe foncière sur le bâti</b>	<b>18,10%</b>	<b>17,10%</b>
Taxe foncière sur le non bâti	125,43%	125,43%

La loi de finances 2018 a fixé un nouveau mode de calcul pour la revalorisation des valeurs locatives. Désormais il s'établit en fonction de l'évolution du taux d'inflation. En 2019, la revalorisation des bases a été déterminée à 2.2%.

## 3) Les services offerts à la population

La municipalité maintient la qualité et la diversité de ses services rendus aux franconvillois.

### ○ Le secteur de la petite-enfance

Une offre diversifiée de modes d'accueil est proposée aux familles franconvilloises. La ville compte à ce jour 872 places réparties sur 9 établissements d'accueil et 199 assistantes maternelles indépendantes réparties comme suit :

## VILLE DE FRANCONVILLE

- 182 places sur deux structures multi – accueils composées chacune d'une crèche collective et d'une crèche familiale.
- 35 places sur la maison de l'enfance regroupant une halte-garderie et un jardin d'enfants.
- 20 places sur la structure multi-accueil des 4 Noyers
- 74 berceaux dont 14 places inter-entreprises dans les crèches privées Bout d'choux et Les P'tites graines.
- 561 places chez les assistantes maternelles indépendantes pour les enfants de 0 à 6 ans

En 2019, les familles pourront effectuer leurs pré-inscriptions pour une demande de place via le kiosque famille.

### ○ L'enfance

Suite au retour à la semaine de 4 jours, la municipalité souhaite valoriser la journée du mercredi en proposant un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité, la ville a intégré dans son projet éducatif territorial le « Plan mercredi ». Il s'agit d'un partenariat entre les centres de loisirs et l'éducation nationale dont l'objectif est d'articuler activités périscolaires et enseignements scolaires.

Depuis septembre 2018, les centres de loisirs proposent aux enfants de 3 à 11 ans des activités riches et variées dans le cadre de cycles thématiques animés par des intervenants locaux tels que les associations sportives et culturelles.

### ○ Le secteur scolaire

À la rentrée scolaire 2018/2019, ce sont 4155 élèves qui ont repris le chemin de l'école répartis dans les 11 groupes scolaires. Trois classes supplémentaires dont deux maternelles ont été réouvertes pour faire face aux nouvelles inscriptions.



## VILLE DE FRANCONVILLE

2 489 élèves sont accueillis en école élémentaire, soit le même nombre qu'en 1989. Les effectifs, en école maternelle, ont quant à eux, augmentés de 26 élèves sur les 30 dernières années, ils sont au nombre de 1 666.

Dans le cadre de son programme « Numérique à l'école », en complément des écrans numériques interactifs, des espaces numériques de travail, véritables outils pédagogiques, sont mis en place à la demande des directions d'écoles améliorant et facilitant la communication parents enfants et enseignants.

### ○ Le secteur de la jeunesse

La Bourse au permis, le BAFA et le passeport citoyen sont de nouveau proposés à de jeunes adultes pour leur permettre une accession à l'emploi et l'autonomie.

Face au rayonnement que génère notre festival Manga, il est reconduit pour la troisième année consécutive. Bandes dessinées, nouvelles animations et spectacles attendent les passionnés.

Pour l'été 2019, trois séjours seront proposés aux jeunes Franconvillois. Les destinations entre mer et montagne offriront découvertes et évasion vers différents horizons.

« Un été à Franconville » s'invitera du 6 juillet au 08 août 2019. Les Franconvillois pourront venir se récréer, une grande diversité d'activités sportives et ludiques leur sera proposée.

### ○ Le secteur sportif

Le succès des foulées nocturnes organisées depuis 2016 regroupant les Franconvillois de plusieurs générations conduit la municipalité à poursuivre cette animation sportive en 2019.

Cette année, l'inscription aux stages sportifs proposés pendant les périodes de vacances scolaires pourra s'effectuer via le kiosque famille ce qui marque la volonté de la municipalité de

poursuivre la modernisation et de faciliter ses échanges avec ses usagers.

L'utilisation du mur d'escalade au gymnase de l'Europe inauguré le 19 janvier dernier sera étendue aux élèves des écoles, des collèges et des lycées.

- Le secteur culturel

La Ville s'est engagée depuis 2015 dans le Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale (DEMOS) en partenariat avec la Philharmonie de Paris.

Par ce dispositif, la ville souhaite faire accéder les enfants issus des Quartiers Politique de la Ville et de milieux défavorisés à la pratique musicale.

La 2<sup>nd</sup>e session du projet qui a débuté en fin 2018 regroupe 14 nouveaux élèves âgés de 7 à 12 ans. En 2019, la ville apportera son soutien en finançant les déplacements de ce groupe pour les répétitions.

- Le secteur de la sécurité

En perpétuelle évolution depuis 2015, la ville dispose désormais de 23 agents de police, dont un agent cynophile et de 6 ASVP.

4 nouveaux agents ont intégré l'équipe en 2018 et une nouvelle unité a vu le jour, celle de la brigade équestre.

- Brigade équestre

La brigade équestre représente un atout majeur, dans le fonctionnement d'un service de Police Municipale et apporte une plus-value non négligeable dans l'exercice des missions de police.

La police montée est efficace est conviviale à la fois, les agents à cheval ont le même statut et les mêmes missions que les patrouilles véhiculées ou pédestres, à savoir, surveillance générale, rappels à l'ordre, verbalisations et assistance dans le cadre d'interpellation.

Leur champ de vision est beaucoup plus étendu qu'à pied ou en voiture, ce qui se révèle très utile, notamment pour sécuriser les sorties d'école, assurer la surveillance des zones pavillonnaires, et maintenir le bon ordre, lors de manifestations publiques.

L'unité accède dans des endroits où les véhicules terrestres à quatre roues n'ont pas accès, comme les parcs, les sentiers, les espaces boisés. C'est un parfait complément au groupe motocycliste.

Tout naturellement, le cheval favorise une véritable proximité avec la population, tout en imposant le respect.

Son rythme lent, le rapproche des piétons et rend plus prudents les automobilistes. Il contribue également, au respect de l'environnement

L'unité équine, trouve également toute sa place en zone urbanisée et apporte un soutien important en agglomération.

- Brigade motorisée

Après 18 mois d'activité, le bilan de la brigade motorisée est positif.

En effet, près d'une soixantaine de moto-cross et quad ont été appréhendés par la Police Municipale.

L'analyse d'activité de la brigade a permis de mettre en exergue, un phénomène positif, puisque sur la première année d'exercice, les rodéos avaient lieu essentiellement en milieu intra urbain, pour se reporter sur la seconde année sur le péri-urbain.

Depuis l'été 2018, la population de Franconville a pu retrouver un calme relatif à la tranquillité publique

Ce dispositif sera reconduit en 2019.

#### **4) Le soutien au secteur associatif**

Malgré les contraintes financières qui s'imposaient à elle, la ville de Franconville s'est toujours engagée à soutenir les associations présentes sur son territoire. Chaque année, elle aide plus d'une centaine d'associations en octroyant des subventions et en mettant à disposition locaux et matériel.

En 2019, l'enveloppe dédiée aux subventions s'élèvera à **1 129 751€**.

## **5) Les dépenses de personnel**

Afin de s'appliquer à réduire l'ensemble des dépenses de fonctionnement, la collectivité s'est engagée à poursuivre les efforts soutenus de maîtrise de la masse salariale, tout en continuant à apporter aux administrés des services adaptés aux besoins. Une analyse régulière est faite pour évaluer les aptitudes, les qualités et les compétences des agents afin d'optimiser au mieux leur périmètre d'action.

### **a. L'ensemble des leviers mis en œuvre en 2018 ont conduit à une maîtrise de la masse salariale**

En 2018, la masse salariale a été contenue malgré toutes les augmentations prévues à l'échelle nationale par le gouvernement (Augmentation de charges, fin des emplois aidés, augmentation du SMIC...). En effet, en 2018 la masse salariale représente 28,06M€ soit 61% des dépenses réelles de fonctionnement exécutées.

L'activation des différents leviers RH ainsi que des phénomènes exogènes permettent de maîtriser la masse salariale :

- A chaque fois qu'un poste est vacant une réflexion est systématiquement menée sur les process et sur l'organisation interne en lien avec le comité technique. Cela permet d'aboutir à plusieurs scénarii ; le recrutement peut être évité, il doit se faire de manière partielle, une mutualisation peut se mettre en place ou bien le recrutement est indispensable,
- Les agents momentanément indisponibles ne sont pas systématiquement remplacés (maladie, congé maternité...),
- Les agents en reclassement sont accompagnés pour occuper les postes vacants,

- Les créations de poste sont freinées.

Les dépenses 2018 ont été marquées par la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire concernant plus de 500 agents. D'autre part, des dépenses supplémentaires ont concerné la police municipale avec davantage d'heures supplémentaires payées au regard du contexte sécuritaire national. Ainsi, ces dépenses imprévues ont contraint le conseil municipal a voté le 20 décembre 2018 une décision modificative du budget ville de 49 847 €.

### **b. Le temps de travail moyen de la collectivité respecte la règlementation annuelle du temps de travail**

Il est nécessaire de rappeler l'organisation du temps de travail de la collectivité :

- Les agents de la collectivité travaillent 1607h/ an.
- Ils disposent de jours de congés annuels d'une durée égale à 5 fois le nombre de jours travaillés par semaine (22.5 jours pour 4.5 jours travaillés par semaine, par exemple)
- Des jours de récupération du temps de travail (RTT) peuvent être attribués en cas de dépassement de la durée horaire légale annuelle de travail (>1607h). Ainsi, depuis une délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2014, le nombre de jours RTT attribués annuellement est de 17 jours RTT par an pour 37h45 hebdomadaires et de 12 jours RTT par an pour 37 heures hebdomadaires.

### **c. Des rémunérations sous surveillance RH**

Les recrutements se font en cohérence avec les rémunérations perçues par les candidats sur leur poste et par comparaison avec les rémunérations des agents de la collectivité occupant des emplois de niveaux comparables. A compétences égales, un candidat demandant une rémunération moins élevée sera toujours privilégié dans un souci de maîtrise de la masse salariale. De plus, une attention est portée pour que la rémunération d'un candidat nouvellement embauché soit

toujours moins élevée que la rémunération d'un agent quittant le poste (effet de Noria). Cependant, la compétence détenue par le nouvel arrivant est une priorité dans les choix arrêtés.

Les dispositions du décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale prévoient un examen périodique des rémunérations des contractuels. De la même manière que pour les agents titulaires, ces demandes sont revues avec attention, en cohérence avec l'ensemble des rémunérations des métiers similaires et en cohérence avec l'enveloppe budgétaire. Cet examen est prévu de manière globale en lien avec l'entretien professionnel et avec les chefs de services concernés.

La mise en place le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 permet d'harmoniser progressivement l'ensemble des rémunérations. En effet, ce nouveau système de versement du régime indemnitaire permet notamment d'apporter une réponse indemnitaire rigoureuse pour toutes les mobilités internes opérées.

#### **d. Vers une égalité femmes-hommes**

La politique des ressources humaines de la ville tend à lutter contre toute forme de discrimination.

En ce qui concerne la parité femmes/hommes, la collectivité est fortement représentée par les femmes puisqu'elles représentent 68.3% % des effectifs de la ville (68.97% en 2017) :

- 85% des postes de direction (DGA/DST/DGS) sont occupés par des femmes
- 60% des postes à responsabilité (direction, chef de service et adjoints) sont occupés par des femmes.

Ainsi, la représentation du nombre de femmes dans les emplois d'encadrement est proche de la représentativité des femmes au sein de la collectivité.

Cette année, la part des femmes qui ont bénéficié d'un avancement de grade ou d'une promotion interne était de 78.2%. La collectivité est engagée également à respecter une égalité de la rémunération des femmes et des hommes sur des postes équivalents.

Dans l'ensemble, la collectivité respecte l'égalité femme/homme. Nonobstant la répartition du temps de travail et la volonté municipale d'ouvrir la mairie tous les jours pour répondre au plus près aux besoins des administrés, il est à noter qu'une partie des services de la ville est fermée le mercredi après-midi. Cette organisation facilite l'équilibre vie privée-vie professionnelle pour les agents chargés de famille.

La ville accorde également une attention particulière à l'insertion de personnes porteuses de handicap, elles représentent à ce jour 5.32% des effectifs.

#### **e. Des dépenses de personnel 2019 maîtrisées**

Le budget 2019 a été construit avec la volonté de poursuivre les efforts de maîtrise salariale malgré les augmentations à prévoir.

Certaines présentent un caractère obligatoire en s'imposant à la collectivité et d'autres, très limitées, sont propres aux décisions municipales.

Les dépenses en 2019 seront liées notamment aux :

- Augmentation du Smic au 01/01/19 (+ 1.5%)
- Glissement, vieillesse, technicité (GVT)
- Promotions et avancements de grade
- Augmentations liées à l'acquisition de nouvelles compétences
  - Recrutements à prévoir liés à certains remplacements d'agents partis
  - Reclassement indiciaire
  - Passage des assistants socio-éducatifs (ASE) et des éducateurs de jeunes enfants (EJE) au 1er février 2019 en catégorie A

Par ailleurs, des économies prévisibles ont également été prises en compte :

- Les départs prévisibles sur 2019 (retraites, fins de contrats...)
- Fin des emplois aidés depuis 2018 avec des contrats en cours qui se terminent progressivement

Enfin, au regard des différents éléments ci-dessus, le budget proposé au vote du budget principal 2019 s'élèverait à 28,5M€ sans les frais assimilés inclus dans le chapitre budgétaire (012) concernant la masse salariale. Dans ce contexte la masse salariale représente 60% des dépenses réelles de fonctionnement.

## **B. Le budget d'investissement**

La section d'investissement s'élèvera à **13,8 millions d'euros** contre **17,8 millions** en 2018. Les dépenses d'équipement (comprenant les restes à réaliser) devraient atteindre **10,1 millions d'euros** contre **13,4 millions** en 2018.

### **1) Les principaux postes de dépenses**

En 2019, la ville entreprend de nouvelles opérations et poursuit les opérations engagés sur 2018.

Extension et restructuration de la maternelle Jules Ferry	3 546 000 €
Aménagement d'un terrain synthétique et éclairage	700 000 €
Aménagement de vestiaires au Stade	100 100 €
Visiophonie dans les écoles	141 800 €
Travaux de rénovation toiture CSL	300 000 €
Travaux d'aménagement locaux rdc 116 av GI Leclerc	214 000 €
Démolition logements et boîtes contigus à l'école Watrelot	130 000 €
Entretien du patrimoine existant (cuisine centrale, centre culturel, équipements sportifs, centre de santé...)	734 900 €



## VILLE DE FRANCONVILLE

Réfection du bd Toussaint Lucas	360 000 €
Réfection rue Aline	72 000 €
Démolition ancien bâtiment La Poste et création d'un parking - Bd Maurice Berteaux	255 000 €
Création d'un parking 116 avenue Général Leclerc	120 000 €
Acquisitions de véhicules dont 2 électriques	145 000 €

### 2) Les recettes

#### Les ressources propres

- **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** s'élèvera en 2019 à 276 800 €. *Cette recette est calculée en fonction d'un taux forfaitaire fixé à 16,404% appliqué sur le montant TTC des dépenses réelles d'investissement réalisées en 2017.*
- **Taxe d'aménagement** : 1 386 000 €
- **Amortissements** : 950 000 €
- **Virement** de la section de fonctionnement : 3,1M€.
- **Affectation** du résultat de fonctionnement 2018: 3M€.

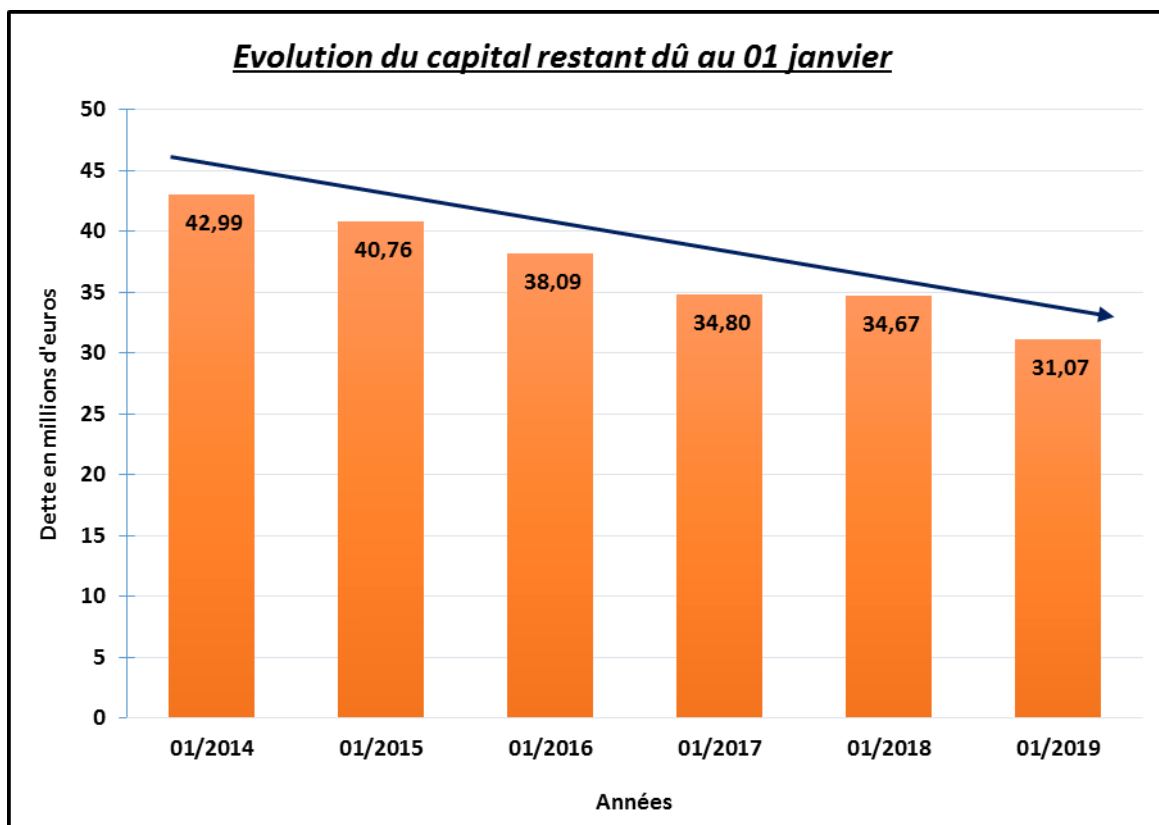
#### Les ressources externes

- **Amendes de police** : 64 000 €
- **Subventions** (Etat, Région, Département...) : 625 000 €
- **Emprunt** : 2 500 000 €

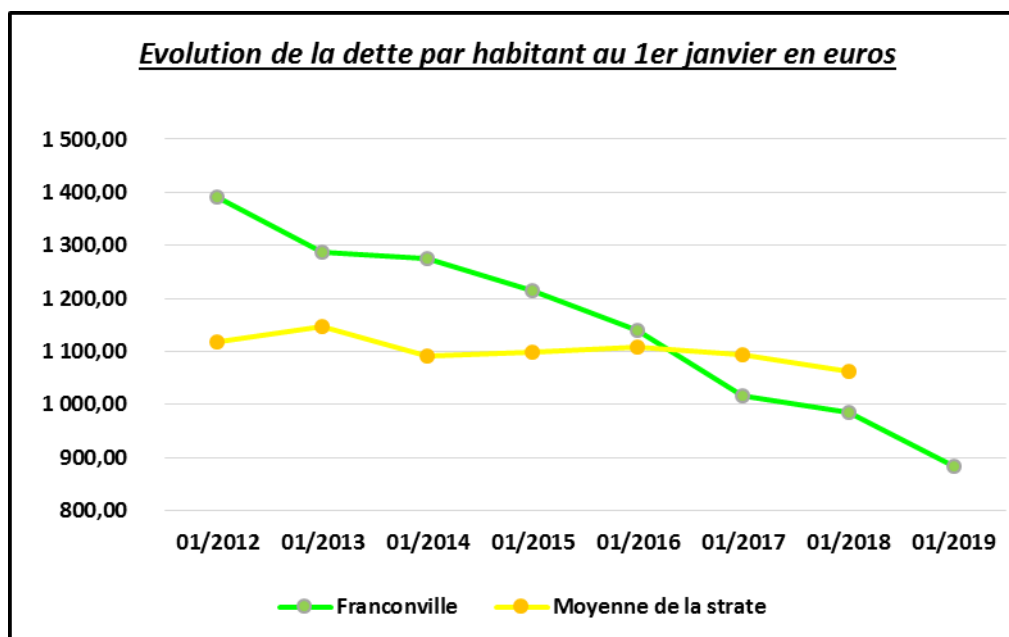
## IV. LA DETTE DE LA VILLE

En 2019, la ville poursuit son désendettement amorcé depuis 2011. En effet, le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève à 31,07 millions d'euros contre 34.67 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## VILLE DE FRANCONVILLE



Le désendettement de la ville se traduit également par un encours par habitant moins important que celui des communes de même strate depuis 2017.



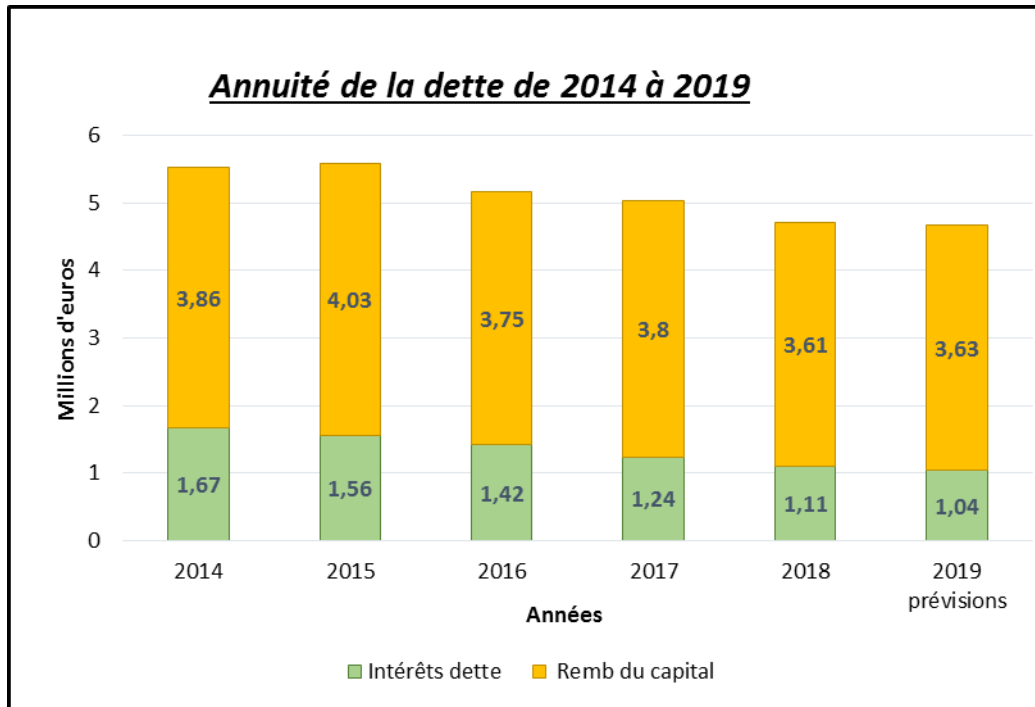
Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'encours de la dette par franconvillois poursuit sa baisse. Il s'élève à 883.37€ contre 985.77€ au 1<sup>er</sup>

## VILLE DE FRANCONVILLE

janvier 2018. Les prévisions 2019 relatives à la moyenne de la strate ne sont pas encore parues. En 2014, l'encours de la dette par habitant atteignait 1 275.67€.

Le montant des dépenses de remboursement de capital est estimé pour 2019 à 3,63 millions d'euros.

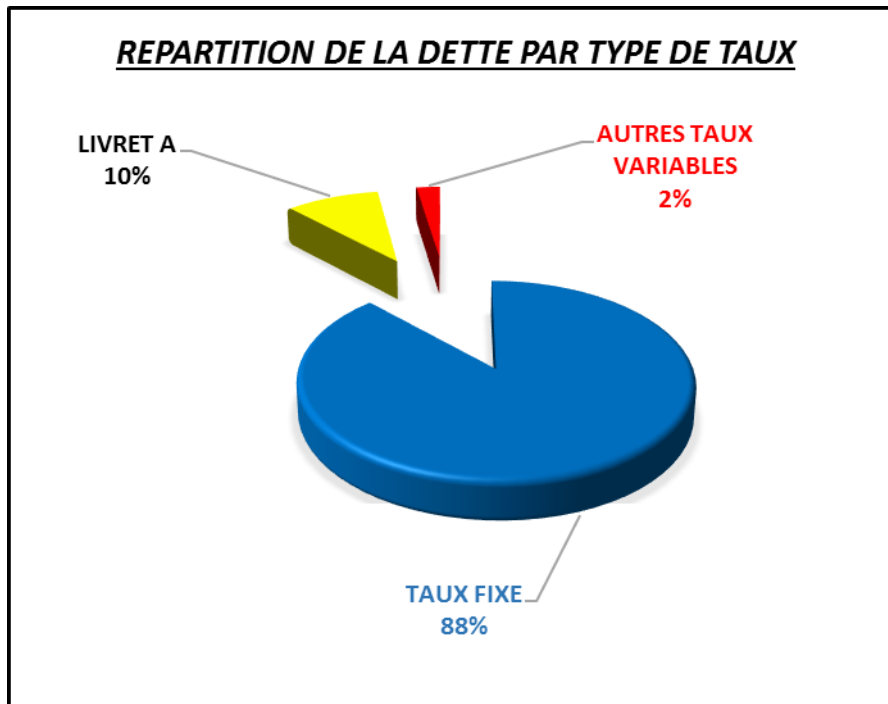
Quant aux intérêts, ils devraient s'élever à 1.04 millions d'euros.



En 2019, la ville empruntera auprès de ses partenaires financiers 2.5 millions d'euros pour financer ses dépenses d'investissement de l'année.

Il convient de rappeler que la dette de la ville de Franconville est saine et donc exemptée d'emprunts toxiques. Tous les emprunts sont des produits non structurés.

La dette de la ville est constituée de 88% de prêts à taux fixe, de 10% d'emprunts indexés sur livret A et de 2 % de prêts à taux variable indexés sur l'EURIBOR (moyennes des taux directeurs de 43 banques européennes).



## **V. PROGRAMMATION FUTURE DES PROJETS D'INVESTISSEMENT**

- Extension et restructuration de l'école René Watrelot
- Travaux Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée)
- Travaux d'aménagement locaux ancien site Oil France
- Divers travaux d'entretien sur les équipements sportifs (gymnases, CSL, piscine...).
- Gros travaux d'entretien du patrimoine existant (centres de loisirs, crèches, Centre de santé...)
- Travaux de voirie : réfection de diverses rues